

Compte rendu de la réunion publique du Comité de Quartier du Champ du Cerf Du 17 janvier 2018

Étaient excusés : M. le Maire Patrick GEENENS, M. THIEBAULT et Mme DEWITTE.

Étaient présents : Les Membres du comité : M. DECOOL, Mme DELACROIX, M. DELACROIX, Mme DOUTEMENT, M. LEUTREAU, M. OHRAN, Mme LEMOISNE, M. LORIDAN, M. PYL, Mme SONTAG.

Les intervenants : M. CREPY, M. LAOUAR, M. LEMOISNE, M. PROST, M. TAIEB, M. VIAL.

La vice-présidente a commencé la réunion par une présentation des vœux pour cette nouvelle année 2018 puis un tour de table rapide qui fut l'occasion de présenter les nouveaux membres du comité de quartier du Champ du Cerf.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Citoyens vigilants : point sur leur activité au sein de notre quartier et sur la commune : intervention de M. TAIEB.
2. Propreté : Rues, Ronds-points, espaces verts. Comment est géré le nettoyage de notre ville ? Intervention de M. CREPY – Directeur des services techniques.
3. Travaux : Quels sont ceux réalisés et quels sont ceux à venir ? Intervention de M. LAOUAR – Adjoint aux travaux.
4. Modes de communication : notre comité plus proche de vous.
5. Questions diverses.

Les échanges entre l'assemblée de nos concitoyen(ne)s, les membres du comité de quartier, les élus et les invités ont été nombreux et variés.

1) Intervention de Monsieur TAIEB à propos du dispositif citoyens vigilants

Après un an de mise en place du dispositif, un premier bilan vient d'être réalisé avec ses membres.

Monsieur TAIEB rappelle les trois moyens de sollicitation de la police municipale :

- Possibilité d'envoyer un email ; possibilité élargie à chaque concitoyen(ne), pour signaler des faits non urgents. citoyensvigilants@ville-ronchin.fr
- Possibilité de contacter directement par téléphone la police municipale. Les membres du dispositif disposent d'un numéro direct pour transmettre différentes informations.
- Appel du 17 que chaque citoyen(ne) doit utiliser en cas de situation urgente.

Toutes ces informations sont ensuite relayées au commissariat de Wattignies.

Le premier bilan fait état de 10 sollicitations dont 7 appels et 3 emails, principalement concernant des faits de stationnement abusif, un cambriolage en cours et la surveillance d'une personne susceptible de passer à l'action de cambriolage.

Monsieur TAIEB rappelle que les statistiques montrent une diminution des cambriolages et de la délinquance.

Celles-ci ne prennent en compte que les réels dépôts de plainte ; il est nécessaire qu'une plainte soit déposée même pour des petits larcins car les moyens policiers, la présence de patrouilles, etc, reposent sur l'analyse de ces statistiques.

Enfin, Monsieur TAIEB rappelle également que l'opération tranquillité vacances fonctionne bien tout au long de l'année.

L'assemblée s'interroge sur les patrouilles de police qui ne « passeraient » pas sur la partie de l'îlot C du champ du cerf, notamment dans les rues Alphonse Daudet, Alfred de Vigny où des vols et dégradations auraient été constatés avec des dépôts de plaintes.

Monsieur TAIEB rappelle qu'il y a des patrouilles avec les véhicules de police ; certaines visibles mais également des patrouilles en civil donc non visibles.

L'assemblée pose ensuite plusieurs questions à propos de l'installation de personnes de la communauté « des gens du voyage » rue Descartes (fait relativement ancien).

Monsieur TAIEB a rappelé l'action immédiate de la municipalité au moment de leur installation, le fait aussi qu'il n'y a pas forcément de places disponibles dans l'aire d'accueil de Ronchin et qu'il s'agit d'un problème métropolitain et non pas ronchinois.

Des communes voisines connaissent ce phénomène de manière plus importante que sur la commune de Ronchin et il s'agit bien d'une compétence d'État (via les services de préfecture).

Monsieur LAOUAR rappelle qu'il y a beaucoup de verbalisations pour non-respect de la loi en confortant la compétence nationale. De nombreux échanges entre le procureur de la République et la municipalité existent et les équipes municipales sont particulièrement vigilantes lorsque ces cas de figure se présentent.

L'assemblée a apostrophé les élus présents sur une problématique qui se trouve chemin D'Esquermes où des personnes issues de la communauté « des gens du voyage » ont fait construire une maison et utilisent un compteur forain pour l'électricité. Des phénomènes de blocage de la circulation ont été constatés mais également la monopolisation des places de stationnement du fait du nombre de véhicules (parfois plusieurs dizaines).

Les élus ont bien conscience de ces problématiques mais rappellent différents points :

- Ce compteur forain EDF est bien conforme.
- En cas de trouble à l'ordre public les citoyens doivent composer le 17
- Il n'y a aucune impunité ; des verbalisations sont régulièrement réalisées et des actions en justice suivent leur cours

Une question a notamment été posée sur le stationnement « abusif » c'est-à-dire de long terme.

La réponse donnée concerne principalement un rappel de la loi : c'est-à-dire le délai de 7 jours autorisé mais bien entendu, il faut signaler le véhicule pour constatation.

Par ailleurs, les services municipaux travaillent avec un prestataire pour la mise en fourrière. Leur zone de parking dédiée est parfois saturée ce qui explique que certaines situations peuvent dépasser le délai de 7 jours. En temps normal, les véhicules sont donc enlevés par ce prestataire.

L'assemblée interpelle les élus à propos des problématiques de stationnement à proximité de l'EHPAD. Les soirs et week-ends, les trottoirs sont envahis de véhicules, ce qui empêche les personnes âgées, ou à mobilité réduite, d'emprunter le trottoir et se retrouvent alors sur la voirie.

Pleinement consciente de ce problème, la municipalité a fait une constatation il y a environ 3 semaines ; ce phénomène a lieu surtout en journée le week-end puisque le directeur de l'EHPAD nous a bien certifié que, le soir, les personnes concernées ne sortaient pas. Des consignes ont été passées aux forces de l'ordre concernant la verbalisation notamment le week-end ou en journée.

L'assemblée a rappelé que les places de stationnement légales se font rares sur certains secteurs (exemple rue Michel-Ange ou à proximité du cimetière ayant un parking peu visible). Les élus ont rappelé que la police municipale fait preuve de discernement.

Plusieurs échanges ont concerné la zone 30 qui commence rue du 8 Mai. N'ayant que des panneaux en entrée de zone conformément à la loi, les dépassements de vitesse sont nombreux. Certain(ne)s concitoyen(ne)s ont demandé une signalisation horizontale par la réalisation d'un grand « 30 » peint sur la chaussée.

Il est fait rappel qu'il s'agit là d'une compétence de la MEL (métropole européenne de Lille). Cependant la municipalité a la volonté d'augmenter le nombre de radars pédagogiques. L'installation de radars pédagogiques envisagée a pour priorité les abords des écoles.

Monsieur LAOUAR a exprimé le fait qu'il est difficile de répondre à chaque demande individuelle de tous les concitoyen(ne)s et riverain(e)s et qu'il n'y a pas forcément une solution technique à toutes les problématiques d'incivilités.

2) Propreté : Rues, ronds-points, espaces verts. Comment est géré le nettoyage de notre ville ?

Intervention de M CREPY, Directeur des services techniques.

Des questions sont posées sur la sortie des poubelles dans certaines résidences et dans certains quartiers plusieurs jours avant les dates autorisées ; situation ayant posé des soucis très récemment lors des rafales de vent violents puisque certains conteneurs sont venus cogner des véhicules.

La mairie est vigilante sur ce sujet puisque l'arrêté municipal est très précis.

La vice-présidente du comité de quartier a rappelé qu'il s'agit aussi d'un point relevé dans la Charte citoyenne. Elle précise d'ailleurs que la sortie des poubelles est autorisée la veille au soir à partir de 18 h, et qu'après le ramassage, celles-ci doivent être rentrées dans la journée.

Dans le cadre du nettoyage, M CREPY a rappelé que la municipalité travaille avec différentes entreprises d'entretien d'espaces verts, de nettoyage de voirie et que les secteurs ont été rationalisés et optimisés par contrainte économique.

Notre quartier est nettoyé par une société d'insertion qui s'occupe également du désherbage puisque la municipalité est passée au zéro produit phytosanitaire conformément à la loi et donc l'entretien se fait manuellement.

Monsieur CREPY rappelle l'importance de l'équipe volante qui vient en soutien des équipes qui réalisent des tournées de nettoyage. 17 points sensibles qui ont été identifiés par la municipalité avec des dépôts sauvages d'ordures très fréquents.

L'ensemble des déchets ramassés représente 250 tonnes par an hors des tournées classiques. Cette équipe ramasse les déchets les plus volumineux mais intervient également sur certains secteurs afin d'assainir et ramasser l'ensemble des petits déchets qu'il peut rester.

Monsieur CREPY nous a confié qu'un « recadrage » du prestataire a été réalisé au printemps dernier ainsi qu'un réajustement, afin de respecter scrupuleusement le contrat ; des actions concrètes ont été mises en place et, la qualité des prestations a été réajustée depuis le mois de juillet 2017. A titre d'exemple, un effort a été demandé concernant le désherbage manuel.

L'assemblée a demandé à monsieur CREPY la fréquence de passage.

Celui-ci précise que ces passages s'adaptent aux réalités et aux besoins les plus importants.

Dans certaines rues plusieurs passages journaliers peuvent être nécessaires, notamment dans les rues qui subissent des dépôts sauvages.

Les équipes sont très réactives et, en cas de sollicitation, peuvent déclencher des interventions

ponctuelles très rapides. Il est possible de procéder à une demande par la messagerie des services techniques : technique@ville-ronchin.fr .

De même, Mme DELACROIX indique que chacun(e) peut également envoyer un mail avec ou sans photo à l'adresse du comité de quartier : quartierchampducerf@gmail.com

La vice-présidente rappelle l'existence de la Charte citoyenne qui a été créée par notre comité de quartier et qui sera diffusée sur l'ensemble de la ville par l'intermédiaire des deux autres comités.

Cette charte comprend des règles de savoir-vivre en communauté, pour un meilleur vivre ensemble dans la commune de Ronchin.

Mme DELACROIX a demandé si des enquêtes étaient réalisées dans le cadre de dépôts sauvages d'ordures afin de pouvoir verbaliser les contrevenants. M. CREPY a précisé que par souci de sécurité, les sacs n'étaient pas ouverts car des risques sanitaires potentiels existaient pour les agents.

Est également évoqué, une amélioration du positionnement des poubelles canines sur notre quartier.

M. PROST indique qu'un plan « poubelles » aurait une application visible dès septembre 2018. En effet, une étude réalisée constate que les poubelles canines sont facilement bloquées par des sacs plastiques ou autres déchets non destinés à ce type de poubelles.

Il est envisagé de supprimer celles-ci pour être remplacées par de nouvelles poubelles adaptées à tous déchets. Quant aux sachets, ils seront disponibles au CTM ou en mairie.

Mme DELACROIX rappelle qu'en mars 2017 le comité de quartier a fait une demande de poubelles supplémentaires auprès des services.

Des membres de l'assemblée se sont plaints de l'abattage d'arbres chemin d'Esquermes et se sont posés la question sur cette action. Monsieur CREPY rappelle que l'office national des forêts réalise régulièrement des audits et lorsqu'un cas de suspicion est relevé, la municipalité a l'obligation d'abattre très vite les arbres.

En France, chaque année, il y a des accidents suite à des chutes d'arbres lors de tempêtes. Certains d'entre eux sont mortels, c'est pourquoi les équipes de monsieur CREPY sont extrêmement vigilantes aux recommandations de l'ONF.

Monsieur LAOUAR précise qu'un budget de 200.000 € est alloué et que cette année ce chiffre va doubler avec l'achat de balayeuses automatiques, de machines pour l'entretien des espaces verts depuis la loi zéro produits phytosanitaires.

Une question plus précise a été posée concernant l'entretien de la butte Pierre Mauroy; monsieur CREPY a expliqué qu'une enveloppe budgétaire est réservée chaque année pour l'entretien de celle-ci et qu'elle sera utilisée en fonction du besoin.

L'assemblée a rappelé qu'elle ressent un manque d'entretien des ronds-points et notamment au cœur du quartier du Champ Cerf. Monsieur CREPY rappelle que ses équipes font le même constat et étudient actuellement le fleurissement par des espèces qui supporteront la pollution de l'environnement mais également le salage en hiver.

Le point du déneigement des petites rues est abordé : il s'agit d'une compétence de la M.E.L. qui priorise les grands axes notamment ceux qui sont traversés par les bus et il est vrai que en cas de d'épisodes de verglas, de neige, il est très difficile pour les prestataires de la MEL d'intervenir sur ces petites rues dans la même journée.

Autre point évoqué : le cheminement près de la résidence rue Frédéric Chopin qui pose une vraie

problématique de sécurité. En décembre, les équipes de monsieur CREPY ont rencontré le bailleur qui a confirmé qu'il réaliserait rapidement les travaux.

3) Travaux : Intervention de Monsieur LAOUAR à propos de différents travaux

Monsieur LAOUAR rappelle que la programmation de travaux de voirie est pluriannuelle et que nous arrivons actuellement en fin de cycle. De gros travaux ont eu lieu et vont avoir lieu à Ronchin notamment l'été prochain au niveau du rond-point du boulevard de l'Europe qui mène vers Lezennes, la rue Roger Salengro, la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny avec une priorisation des grands axes sur l'aspect sécurité des piétons, des cyclistes avec la pose d'éclairage public.

Monsieur LAOUAR explique qu'un nouveau cycle de programmation de travaux de voirie est en cours de construction et que les remontées des comités de quartier seront l'une des sources utiles à la construction de ce plan de travaux d'où l'importance des réunions publiques de comités de quartier.

En cas de problématiques de voirie, c'est-à-dire l'apparition de nid-de-poule, la municipalité est en lien direct avec la Métropole Européenne de Lille pour leur demander des interventions. Il faut les signaler à la municipalité ou au comité de quartier.

A été réaffirmée par les élus, la volonté de redynamiser le quartier grâce aux grands projets de 2018 : les travaux de réhabilitation du stade Liévin Boulet représentent une enveloppe de 900.000€.

Ce projet global se veut intergénérationnel ; les surfaces seront utilisées pour des infrastructures sportives et familiales de tout âge, mais également une partie sera utilisable par les associations. En termes de sécurité, monsieur LAOUAR a rappelé qu'il y aura des dispositifs anti-franchissement et qu'il sera impossible de rentrer avec des engins motorisés notamment des quads, moto, etc.

La trame verte sera prise en compte avec la volonté d'avoir des espaces paysagers en cohérence avec les infrastructures existantes et l'environnement ; une piste de course de 150 à 200 mètres sera créée avec de l'éclairage public, notamment pour les soirs d'hiver.

Les personnes en situation de handicap pourront également faire du sport.

Concernant l'avancée du projet et une fois le budget final validé, le marché sera lancé via un appel d'offre ; Monsieur LAOUAR souhaiterait voir les travaux débuter en juillet 2018

4) Communication du Comité de Quartier

La vice-présidente et les membres du comité de quartier ont bien rappelé l'importance de la création d'un nouvel email quartierchampducerf@gmail.com et Monsieur LAOUAR a bien insisté sur le fait que la municipalité prend en compte ces instances de démocratie participative.

5) Questions diverses

- L'assemblée interpelle les élus sur le manque de places de parking pour personnes à mobilité réduite à l'approche ou devant les écoles.
- Des riverain(e)s de l'avenue Emile Zola (qui se termine en sens unique pour rejoindre la rue des Meuniers) ont exprimé leur inquiétude sur les immeubles en cours de construction.

En effet, des plans montreraient une sortie des véhicules au bout de la rue Emile ZOLA pour les immeubles construits sur Ronchin et au milieu de la Rue Emile ZOLA (face à l'îlot C) pour les immeubles qui devraient être construits sur LESQUIN.

Un quiproquo a même eu lieu puisque l'assemblée a affirmé que la municipalité avait autorisé la circulation en ce sens. Après un échange téléphonique avec M. le Maire, M. Prost a confirmé qu'il n'y a pas eu de sollicitation du bailleur ou de la municipalité de Lesquin à ce propos.

Les élus présents ne connaissent pas les plans des trois immeubles et ont été informés comme chacune et chacun par la presse mais affirment qu'ils vont se pencher très rapidement sur ce sujet.

- L'assemblée a fait part de certaines inquiétudes puisque des riverain(ne)s de la rue Jean Jaurès qui possèdent des villas ont été sollicités par des promoteurs qui souhaitent construire des immeubles.
- L'assemblée a également questionné les élus sur les problématiques de réseau dans le chemin d'Esquermes. M LAOUAR a rappelé son étroite collaboration avec les services de la MEL et un travail en bonne intelligence puisque les parties de ce réseau sont sous la responsabilité partagée de la municipalité, des riverains et de la MEL.
- Une question a été posée sur le devenir et la destination des locaux de l'ancien bowling. M. LAOUAR précise que ce sujet n'est pas prioritaire pour le moment, même si la municipalité mène une réflexion sur ce sujet.
Certaines personnes de l'assemblée ont évoqué les besoins en locaux des associations de la commune.

La réunion publique s'est terminée à 21 H par des échanges autour d'un verre offert par la municipalité pour fêter la nouvelle année.